



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Modification de la régie de recettes Spectacles – régie n°53

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Patricia BOSTMAMBRUN ;
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES SPECTACLES – REGIE N°53

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18 ;
- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- **Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;
- **Vu** l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 relatif à la suppression de responsabilité personnel et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs depuis le 1^{er} janvier 2023 ;
- **Vu** l'arrêté n°07-1158 du 04 mai 2027 portant sur la création de la régie de recettes Spectacles sous programmation municipale ;
- **Vu** la DCM n°18-56 du 07 septembre 2018 modifiant la régie de recettes Spectacles ;
- **Vu** la délibération n°24 du 15 juin 2021 approuvant la vente de billet sur internet et en comptoirs dans les bureaux d'informations touristiques du Livradois-Forez ;
- **Vu** l'arrêté n°21-F-010 du 15 octobre 2021 modifiant la régie de recettes Spectacles ;
- **Considérant** l'avis du comptable public du 23 juin 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

Article 1^{er} :

Au vu des demandes, les spectacles « Hors les murs » proposés dans la programmation municipale seront intégrés à la vente sur la régie de recettes Spectacles ;

Article 2 :

Il est proposé de rajouter un point de vente à la régie afin d'étendre les plages de vente des billets des spectacles programmés :

- Services culturels rue Saint-Exupéry 63300 THIERS

Il est ainsi interdit de vendre des billets dans d'autres lieux que ceux prévus dans les actes précédents et dans celui mentionné ci-dessus.

Article 3 :

Les autres articles de la régie de recettes Spectacles restent inchangés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** les modifications de la régie de recettes Spectacles, régie 53 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane RODIER